



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 87248

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question du recrutement de 60 000 professeurs. La fondation IFRAP, dans son mensuel numéro 155 « Société Civile », émet plusieurs propositions sur cette question. L'une de ces propositions consiste à « supprimer les décharges syndicales ou les réduire drastiquement ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ces propositions.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché au dialogue social, aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique. Il permet de conduire des réformes en toute transparence vis-à-vis des représentants des personnels et de promouvoir la participation des partenaires sociaux à celles-ci. Les décharges d'activité et les crédits de temps syndicaux sont des dispositifs qui permettent aux organisations syndicales de préparer les discussions avec les employeurs et de participer aux instances représentatives du personnel. Elles sont donc indispensables. Il n'est pas envisagé de les supprimer ou de les réduire.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87248

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6275

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10323